



18 avril 2019

Violences lors de manifestations sportives Rencontre entre les différents acteurs concernés

Suite à divers incidents survenus dans le cadre de matchs de football, le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, Frédéric Favre, a réuni différents acteurs concernés par ces violences. Cette rencontre entre le canton, la Ville de Sion, le FC Sion, la Swiss Football League (SFL), le Ministère public, la Police cantonale, l'Office fédéral du sport et des parlementaires fédéraux valaisans a permis de dégager, à l'échelle du canton, des solutions aux problèmes liés à la violence dans les stades.

La lutte contre les violences lors de manifestations sportives implique une coordination des moyens mis en œuvre et des acteurs concernés. En Valais, les forces de police, le ministère public, le club et la commune de Sion ainsi que les instances sportives coopèrent, dans le respect de leurs obligations et de leurs compétences, afin d'assurer le bon déroulement des matchs du FC Sion. Malgré cette bonne collaboration et l'ampleur des moyens déployés, des infractions (lésions corporelles, dommages à la propriété, incendie intentionnel, explosion, violence contre les autorités et les fonctionnaires...) sont parfois commises dans le cadre ou en marge de certaines rencontres.

Afin de trouver des solutions concertées et de se doter de moyens d'action supplémentaires, le conseiller d'Etat Frédéric Favre a réuni les différents acteurs concernés. Cette rencontre avait pour but de définir un concept global pour le stade de Tourbillon. Dénommé « ACSE(S) » pour accueil, contrôle, sport, émotion et (sanction), il envisage plusieurs mesures discutées entre le canton du Valais, la Ville de Sion, le FC Sion, le Ministère public et la Police cantonale. Celles-ci concernent notamment les fouilles à l'entrée du stade par le club avec l'appui de la Police cantonale, l'amélioration de la structure d'entrée à Tourbillon pour plus de fluidité et un accueil plus convivial, l'interpellation systématique des détenteurs de matériel illicite, l'implication systématique du ministère public lors des rencontres à risque, la possibilité d'émettre des billets nominatifs couplée avec des contrôles d'identité, l'étude de l'opportunité d'élaborer un avant-projet de loi cantonale interdisant de se cacher le visage lors de manifestations sportives ainsi que la conclusion d'un accord-cadre entre la Ville de Sion et le FC Sion dans le but de régler les conditions d'autorisation de matchs, au cas par cas. Enfin, et si les mesures précitées ne devaient pas s'avérer suffisantes, l'interdiction d'accès à certains groupes pourrait également être envisagée.

Les premières mesures seront mises en œuvre à partir de la saison prochaine et ont pour but d'éviter une montée de la violence ainsi que d'assurer la tenue des rencontres sportives dans un climat serein. Elles pourraient être étendues à d'autres événements sportifs au besoin.



Conscient de la dimension nationale de cette problématique et de la nécessité de la traiter à l'échelle supracantonale, le canton du Valais continuera de travailler sur cette thématique auprès de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police dans le cadre des discussions au sujet de l'actuel Concordat intercantonal contre la violence lors de manifestations sportives qui prévoit une série de mesures. Sur le plan fédéral, les cinq parlementaires fédéraux présents (Beat Rieder, Philippe Nantermod, Jean-Luc Addor, Philipp Matthias Bregy et Benjamin Roduit) ont soulevé des questionnements sur certaines mesures comme par exemple la pertinence du sursis automatique, la dureté des peines, ou encore la comparution immédiate. Ils ont également fait part de leur intention d'agir.

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Philippe Varone, président de Sion, 079 221 12 57

Christian Constantin, président du FC Sion, 079 220 22 59

Nicolas Dubuis, procureur général, 027 607 84 00

Christian Varone, commandant de la Police cantonale, 027 606 56 01